

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

2B (Haute Corse)

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers****En exercice**

7

Présents

6

Votants

7

Absents

1

Exclus

0

Date de Convocation :
20/06/2026**Date d'affichage :**
26/06/2026**OBJET****Demande de subvention
à la CDC pour l'achat
d'un véhicule d'occasion
type pick-up.****RESULTAT DU VOTE :****Pour :** 7**Contre :** 0**Abstentions :** 0

De la commune de

PRATO DI GIOVELLINA

Séance du

26 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vendredi 26 juin à 14 h 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur José SIMONI, Maire de la commune.

Etaient présents: José SIMONI- Chantal FRATACCI- Pasquin NASICA -Ginette MONTESINO- Patrick TONIAL – Josette GRAZIANI - Pierre NASICA

Absents : Josette GRAZIANI qui a donné procuration à Chantale FRATACCI.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne Madame Chantal FRATACCI en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité pour la commune de s'équiper d'un véhicule de type pick-up qui permettra d'une part à l'équipe municipale de réaliser des travaux en régie et d'autre part de transporter des personnes âgées ou dépendantes.

Notre choix s'est porté sur un véhicule d'occasion tout terrain de type pick-up capable de tracter une charge 3.5 tonnes et de transporter 5 personnes confortablement. Un devis prévisionnel établi par la société S.O.CORTE spécialiste du véhicule d'occasions utilitaires propose un véhicule de marque TOYOTA modèle HILUX conforme à notre cahier des charges pour un prix HT de **25 000 euros HT et 30 000 euros TTC**. Prix que nous retiendrons pour bâtir notre plan de financement.

Le maire propose de solliciter la CDC pour aider la commune à acquérir ce véhicule. Il propose le plan de financement suivant /

Participation de la CDC : Une subvention d'un montant de 80 % du prix HT du véhicule soit **20 000 euros**

Participation de la commune :

Les 20% restant soit **5 000 euros**

La TVA (20% du prix HT) soit **5 000 euros.**

Soit un total pour la commune de **10 000 euros.**

Le Maire demande au Conseil d'en délibérer :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Décide

D'approuve la réalisation de ce projet ainsi que son plan de financement et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la CDC pour obtenir la subvention souhaitée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

José SIMONI